

## CONFERENCE ICAD SUR LE FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU DAKAR – 26-27 NOVEMBRE 2008

Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat,  
de l'Hydraulique Urbaine, de l'Hygiène Publique  
et de l'Assainissement



Ministère de l'Hydraulique Rurale et  
du Réseau Hydrographique National



### ETUDE DE CAS SUR LE SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT AU SENEGAL



**Mouhamed Fadel NDAW,**  
**Coordonnateur PEPAM**

[projeau@orange.sn](mailto:projeau@orange.sn)

[www.pepam.gouv.sn](http://www.pepam.gouv.sn)



# SOMMAIRE

---

**I. PRESENTATION DU SENEGAL**

**II. RATIONALITE DU CHOIX DU MODELE D’AFFERMAGE AU SENEGAL**

**III. LEÇONS TIREES DU MODELE DU SENEGAL**

**IV. STRATEGIE DE FINANCEMENT DU SECTEUR**

**V. DEFIS RESTANTS A RELEVER**

**VI. LE PEPAM, NOUVEAU CADRE UNIFIE D’INTERVENTIONS**

# PRESENTATION DU SENEGAL

## DONNEES GENERALES 2007

Surface totale	196.700 km <sup>2</sup>
Population	11 millions
Population urbaine	46%
Population rurale	54%

% de la population ayant accès à l'eau potable par branchements particuliers, bornes fontaines et puits protégés  
83%

- Milieu rural	72%
- Milieu urbain	98%

% de la population ayant accès à l'assainissement par réseau d'égouts, fosses septiques et latrines ventilées  
37%

- Milieu rural	17%
- Milieu urbain	64%



<u>DONNEES HYDRAULIQUE URBAINE</u>	1996	2007
- Chiffres d'affaires	46 M\$	120 M\$
- Investissements	15 M\$	45 M\$
- Population desservie	2.87 M hb	4.8 M hb
- Volume d'eau produit	98 M m <sup>3</sup>	135 M m <sup>3</sup>
- Volume d'eau vendu	67 M m <sup>3</sup>	108 M m <sup>3</sup>
- Rendements de réseau	68 %	80 %
- Taux de branchement	58 %	80 %
- Longueur de réseau	6.000 km	7.800 km
- Nombre de clients	241 671	467 510
- Tarif moyen	0.8 \$	1.1 \$

# RATIONALITE DU CHOIX DU MODELE D'AFFERMAGE

## CONTEXTE DE 1995

- 1. Ruptures fréquentes dans le système d'AEP de Dakar** : Déficit chronique de l'offre en eau potable (4% en 1984 et 38% en 1995) avec une croissance exponentielle de la demande en eau de la ville de Dakar
- 2. Besoins d'investissement immédiats importants** : 100 millions de dollars pour augmenter la capacité de production d'eau de 25% (lac de Guiers à 240 kms ) et faire face à la saturation des conduites de transfert d'eau vers Dakar
- 3. SONEES confrontée à des difficultés financières pour faire face à ses obligations** (L'Etat (30 % de la facturation) ne payait pas ses factures à bonne date)
- 4. Prix moyen de l'eau élevé** (350 F CFA/m<sup>3</sup>) avec des augmentations tarifaires non maîtrisées
- 5. Surexploitation des ressources en eau souterraines les plus proches**
- 6. Vétusté des réseaux de distribution** avec des pertes importantes d'eau estimées à plus de 30 %
- 7. Consommations en eau des maraîchers élevées et subventionnées**
- 8. Niveau de consommation des administrations et des communes très important**

# RATIONALITE DU CHOIX DU MODELE D'AFFERMAGE

FÉVRIER 1995 : SIGNATURE D'UNE LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU GOUVERNEMENT

1. Impliquer le secteur privé dans la gestion de l'eau,
2. **Mettre en œuvre un programme ambitieux d'investissements pour réduire le déficit d'approvisionnement en eau et favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement aux populations pauvres,**
3. Maintenir les tarifs d'eau à des niveaux socialement et politiquement acceptables pour atteindre l'équilibre financier du secteur.



ETUDES DE PLUSIEURS SCHEMAS DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE

# RATIONALITE DU CHOIX DU MODELE D'AFFERMAGE

ETUDE DE TROIS SCENARIOS (mars 1993 à janvier 1994)

SCENARIO 1 : MAINTIEN DE LA SONEES AVEC QUELQUES  
AJUSTEMENTS POUR RENFORCER SON AUTONOMIE

SCENARIO 2 : CREATION DE DEUX ENTITES

- Une société publique de patrimoine : réalisation des investissements d'extension et de renouvellements
- Une société privée en charge de l'exploitation

SCENARIO 3 : IDEM SCENARIO 2 – mais l'opérateur privé est responsable des opérations de renouvellement



Choix du Gouvernement : Scénario 2

# **RATIONALITE DU CHOIX DU MODELE D’AFFERMAGE**

---

**ETUDE APPROFONDIE DU SCENARIO 2 (février 1994 à juillet 1994)**

**ETUDES : ERNST & YOUNG - AQUANET**

**VISITES D’AUTRES EXPERIENCES : Côte d’Ivoire, Guinée, Gambie**

**ATELIER NATIONAL : Saly – 11 au 13 juillet 1994**

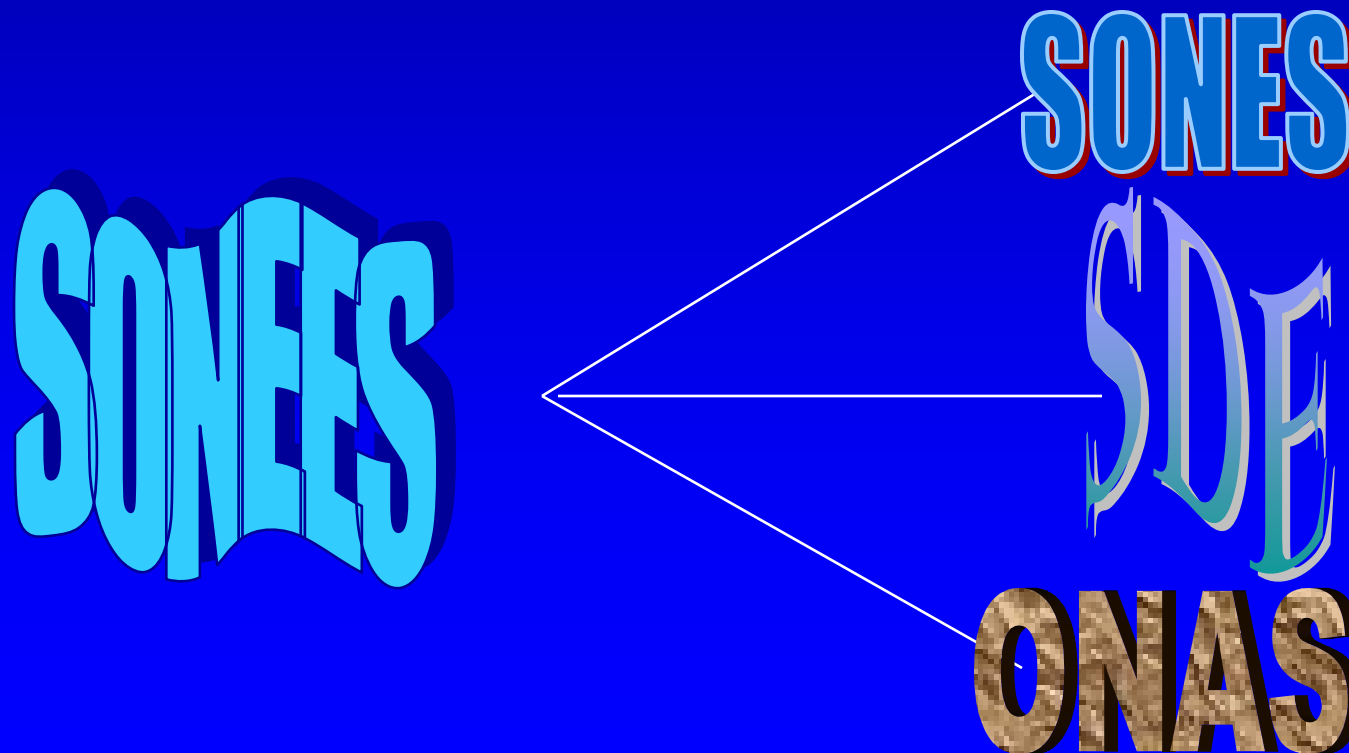
# RATIONALITE DU CHOIX DU MODELE D'AFFERMAGE

## MISE EN PLACE DE LA REFORME (juillet 1994 à février 1996)

Loi n° 95 - 10 du 17 avril 1995 : Création de la SONES

26 décembre 1995 : Création SDE : SAUR (57,8%), Personnel ex-SONEES (5% porté par la SAUR), Investisseurs privés sénégalais (32,2 %), État du Sénégal (5%).

Loi n° 96-02 du 22 février 1996 : Création de l'ONAS

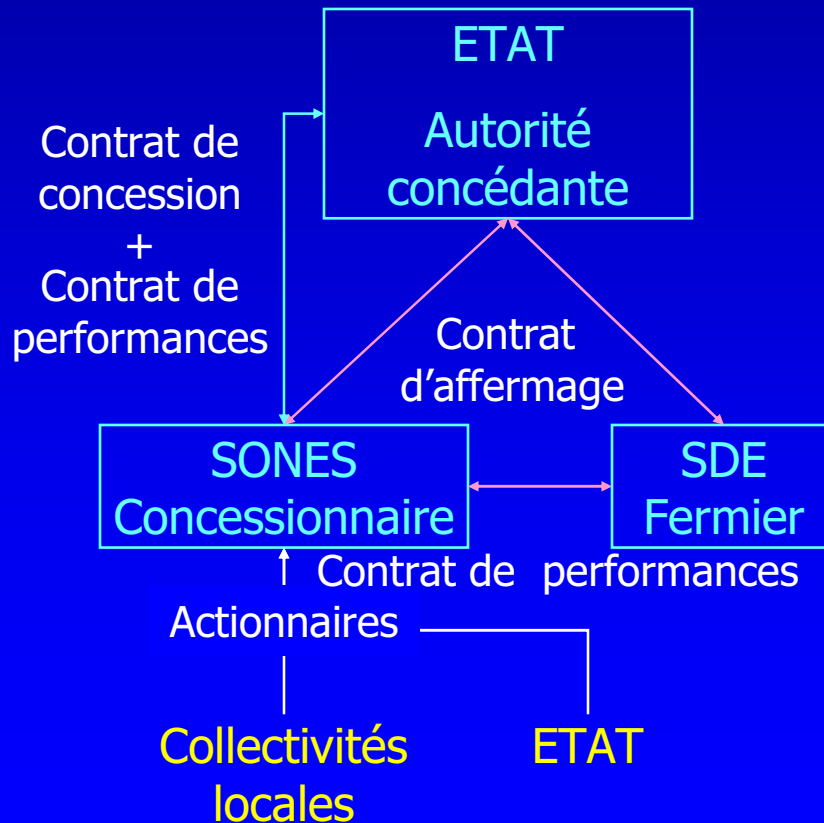




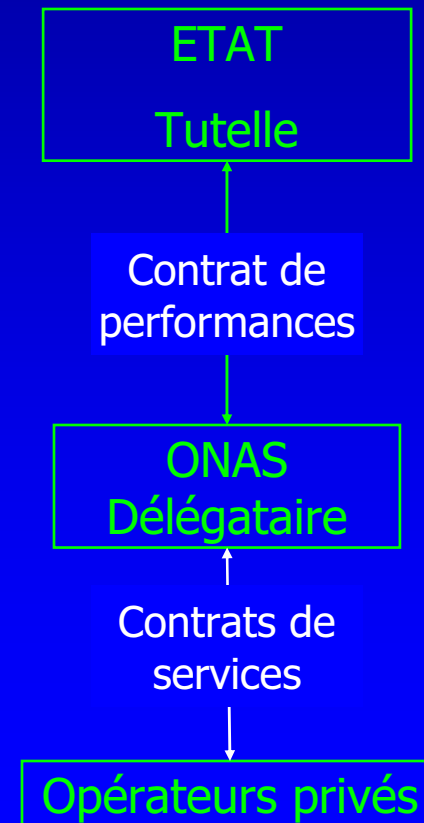
# RATIONALITE DU CHOIX DU MODELE D'AFFERMAGE

## CONTRACTUALISATION EN MILIEU URBAIN

### Eau potable



### Assainissement



# LEÇONS TIREES DE L'EXPERIENCE SENEGALAISE

## POINTS FORTS

1. Pilotage transparent du processus de réforme qui a conduit au choix de l'opérateur privé
2. Pertinence du modèle d'affermage concessif avec une définition claire des responsabilités
3. Critères de performances inclus dans le contrat avec des éléments incitatifs pour l'opérateur privé (recouvrement, rendements de réseaux )
4. Volonté d'impliquer le secteur privé national dans le montage de la SDE (favoriser l'émergence d'opérateurs nationaux)
5. Consensus sur le modèle financier d'équilibre de l'hydraulique urbaine, instrument de régulation et de prises de décisions qui a pu assurer un financement conséquent du secteur (500 millions \$) et l'équilibre financier du secteur (Ajustement périodique des tarifs de 1995 à 2003 à un taux de 3 %, décisions d'investissements, financements (fonds concessionnels/BOT/DBF)

## LEÇONS TIREES DE L'EXPERIENCE SENEGALAISE

### POINTS FORTS

6. Amélioration sensible des facteurs techniques et des indicateurs de performance du secteur (taux d'accès, qualité du service, rendements de réseaux, ratio de recouvrement des factures)
7. Volonté politique de l'État à respecter ses engagements : paiement à bonne date des factures d'eau, application des augmentations tarifaires, régulation équitable (équidistance entre les acteurs, règlement à l'amiable des conflits)
8. Acceptation des augmentations tarifaires annuelles de 3 % des factures d'eau par les consommateurs (Parlement, syndicats, associations de consommateurs, collectivités locales sensibilisés sur les enjeux de la réforme )
9. Meilleure visibilité du sous-secteur de l'assainissement
10. Prise en compte de la GIRE

## LEÇONS TIREES DE L'EXPERIENCE SENEGALAISE

### POINTS IMPORTANTS POUR LE DAO

1. Données de base des dossiers d'appel d'offres le plus précis possible pour éviter des écarts importants avec la réalité du terrain.
2. Conditions de rachat des actifs meubles et des impayés des clients à clarifier en fixant un montant définitif non négociable dans le DAO pour éviter de difficiles discussions à la prise de service : Réclamer un « Ticket d'entrée » regroupant: Actifs « meubles » à céder et Impayés Clients privés (individuels, industries, commerces, hôtels, etc)
3. Régime fiscal à appliquer aux relations financières des sociétés issues de la réforme à définir clairement dans le DAO notamment en ce qui concerne la TVA et les patentes.

### POINTS IMPORTANTS POUR LA PHASE DE CONTRACTUALISATION

1. Planning des travaux à la charge de la société de patrimoine réaliste dans le contrat prenant en compte l'ensemble des contraintes liées à la mise en vigueur des accords de crédit, la préparation des appels d'offres et le choix des entreprises ;
2. Mécanismes de gestion des conflits à clarifier entre les sociétés (saisine, délais de règlement, rôle de l'autorité contractante, procédures d'arbitrage et règlement) ;
3. Conditions de traitement comptable des biens acquis par le Fermier à fixer dans le cadre du contrat de sorte à éviter toute difficulté d'interprétation à la fin du contrat et au moment du rachat de ces biens

## **LEÇONS TIREES DE L'EXPERIENCE SENEGALAISE**

### **POINTS IMPORTANTS POUR LA PHASE DE TRANSITION**

- 1. Eviter une période de transition trop longue**
- 2. Maintenir l'«outil de travail » fonctionnel dans tous les secteurs : Exploitation technique  
-Exploitation commerciale - Services d'appui: Informatique, comptabilité, plans du réseau,etc.**
- 3. Préparer les « dossiers de la transition » : séminaires sur l'analyse des risques et sur la relecture des contrats, Evaluation du patrimoine: actifs fixes, actifs meubles, véhicules, mat.info, mat.bureaux,outillages, stocks,etc, Recensement et Identification du personnel  
Evaluation du « passif à apurer »: factures fournisseurs, impayées factures EAU,  
Instances en justice: contentieux en cours évaluation des risques, Évaluation dépôts clients: avances sur consommation**

### **POINTS IMPORTANTS POUR LA PHASE DE MISE EN OEUVRE**

- 1. Maintenir une culture du contrat pour éviter la perte de vue des contrats**
- 2. Créer les conditions d'un dialogue permanent et d'une confiance mutuelle entre les acteurs en mettant en place des procédures transparentes et des cadres de concertation permanents : : réunions de revue du contrat et du comité de suivi**
- 3. Avoir une vision globale de l'équilibre financier : 'win win' solutions**

# STRATEGIE DE FINANCEMENT DU SECTEUR

## FINANCEMENT DE L'HYDRAULIQUE URBAINE (1996-2008)

1. BAILLEURS DE FONDS	: 154 milliards F CFA	(83 %)
1.1 PRETS DIRECTS A LA SONES : AFD ET BOAD	: 50 milliards F CFA	
1.2 PRETS DU GVT RETROCEDES A LA SONES EN PRETS (BEI, BOAD etc...) : 20 ans - 3,5 %	: 65 milliards F CFA	
1.3 PRETS DU GVT RETROCEDES A LA SONES EN SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS (EQUITY) (50% IDA + 55% KFW)	: 39 milliards F CFA	
2. SDE (FONDS PROPRES + TARIFS )	: 40 milliards F CFA	(16 %)
3. PRETS BANQUES COMMERCIALES LOCALES A LA SONES	: 6 milliards F CFA	(1 %)
<b>TOTAL</b>	<b>: 260 milliards F CFA</b>	

# STRATEGIE DE FINANCEMENT DU SECTEUR

## PRINCIPES DE COUVERTURE DES CHARGES DE L'HYDRAULIQUE URBAINE ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Équilibre financier du service de l'hydraulique urbaine assuré par des tarifs accessibles aux ménages sur base du modèle financier
  
- Équilibre financier du service de l'assainissement urbain :
  - *Couverture des charges d'exploitation, comprenant le renouvellement des équipements d'une durée de vie inférieure à 15 ans par la redevance 'assainissement'*
  
  - *Couverture des investissements d'assainissement des eaux usées de durée de vie supérieure à 15 ans et des eaux pluviales par l'Etat y compris le remboursement de la dette.*

# STRATEGIE DE FINANCEMENT DU SECTEUR

## STRUCTURE PRIX DE L'EAU EN MILIEU URBAIN

- Prix Exploitant destiné à couvrir les frais de d'exploitation de la SDE, les investissements liés à l'exploitation, les obligations contractuelles en matière de renouvellement : 301,4 FCFA (54,3%)
- Prix Patrimoine destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement propres à la SONES, la charge du service de la dette : 161,1 FCFA (29%)
- Taxe d'assainissement destinée à couvrir les frais de fonctionnement de l'ONAS : 39,8 FCFA (7,2%)
- Taxes (dont TVA de 18% au-delà de 40 m<sup>3</sup>/bimestre) : 52,7 FCFA (9,5%)

**TARIF MOYEN 2007 : 555 F CFA/M3**

**TRANCHE SOCIALE : 179 F CFA/M3**



# STRATEGIE DE FINANCEMENT DU SECTEUR

## PRINCIPES DE COUVERTURE DES CHARGES EN HYDRAULIQUE RURALE

- **Équilibre financier du service public de l'eau potable en milieu rural garanti :**
  - **Par l'Etat :** Dépenses d'investissement, d'extension ou de remplacement d'équipements et d'ouvrages à durée de vie supérieure à 20 ans, et notamment ouvrages de captage, ouvrages de stockage, conduites principales ;
  - **Par les usagers :** Charges récurrentes d'exploitation, incluant carburant et lubrifiants, personnel, entretien, réparation et remplacement des équipements électromécaniques (pompes, moteurs), points de distributions, et conduites secondaires : **Recettes issues du paiement de l'eau au volume :**  
Tarif de l'eau : 200 F CFA /M3 en moyenne

## **DEFIS RESTANTS A RELEVER**

- 1. Qualité très contraignante des ressources en eau souterraines de la zone du bassin arachidier avec des concentrations importantes en chlorures (plus de 750mg/l) et en fluor (plus de 3mg/l) qui constituent un véritable problème de santé publique**
- 2. Problématique de la satisfaction des besoins en eau du pôle de développement économique de la zone de Niayes.**
- 3. Maintien de l'équilibre financier du secteur avec des tarifs d'eau déjà très élevés**
- 4. Amélioration des performances sur les rendements de réseau**
- 5. Ciblage des subventions sur la grille tarifaire et sur les branchements sociaux pour atteindre les plus pauvres et les maintenir durablement dans la clientèle SDE**
- 6. Gestion des ressources en eau stratégiques du lac de Guiers aux multiples usages**

# DEFIS RESTANTS A RELEVER

Périmètre d'intervention actuel

Gros centres ruraux à intégrer  
dans le périmètre de  
l'hydraulique urbaine

Nouveaux Centres à assainir  
+ Technologies

Demande

Schéma de mobilisation des ressources en eau

Eaux douces (surface ou  
souterraines)

Eaux saumâtres

Eaux de mer

Réduction  
des pertes

Qualité de  
la desserte

Qualité de l'eau

Protection  
environnement

Scénarios d'investissements

Scénario 1

Scénario 2

Scénario n

**Options  
institutionnelles  
2011-2025**

**DEFIS RESTANTS A RELEVER**

**Eau potable**

**Production & transfert -  
Distribution**

**Assainissement**

**Eaux usées**

**Eaux  
pluviales**

**Financement des  
travaux neufs**

**SPP (Société Publique de  
Patrimoine)**

**OP**

**Etat/SPP**

**OP**

**Commune**

**Financement des  
réhabilitations &  
renouvellements**

**SPP**

**OP**

**Etat/SPP**

**OP**

**Commune**

**Exploitation**

**Opérateur privé (OP)**

**SPP**

**OP**

**Régulation et  
contrôle**

**Comité interministériel  
ou  
Régulateur indépendant**

**Comité interministériel  
ou  
Régulateur indépendant**

## LE PEPAM, NOUVEAU CADRE UNIFIE D'INTERVENTIONS DU SECTEUR

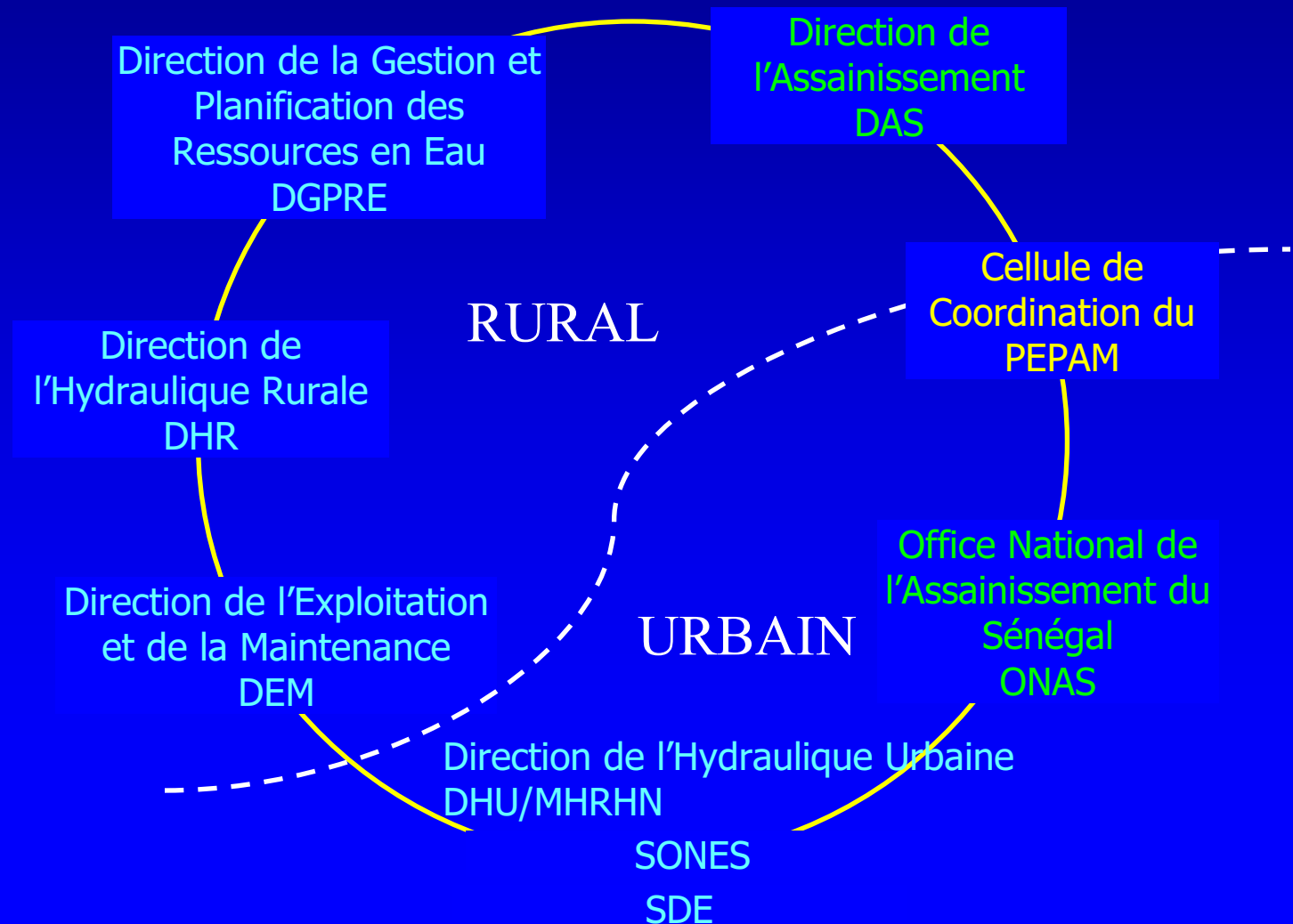
- **Résultats à atteindre d'ici 2015 pour le milieu rural**
  - Passer le taux d'accès à l'eau potable de 64% à 82%, soit + 2,3 millions de personnes à desservir
  - Passer le taux d'accès de l'assainissement de 17% à 59%, soit + 3,5 millions de personnes à desservir
- **Résultats à atteindre d'ici 2015 pour le milieu urbain**
  - Atteindre l'universalité de l'accès à l'eau potable et passer le taux d'accès par branchement à l'eau potable de 75,7% à 88% à Dakar, et 57,1% à 79% dans les centres de l'intérieur
  - Passer le taux d'accès de l'assainissement de 56,7% à 78%, dont 85% à Dakar, 72% dans les centres assainis et 68% dans les centres non assainis.

# LE PEPAM, NOUVEAU CADRE UNIFIE D'INTERVENTIONS DU SECTEUR

## AGENCES D'EXECUTION DU PEPAM

MHRRHN

MUHHHA

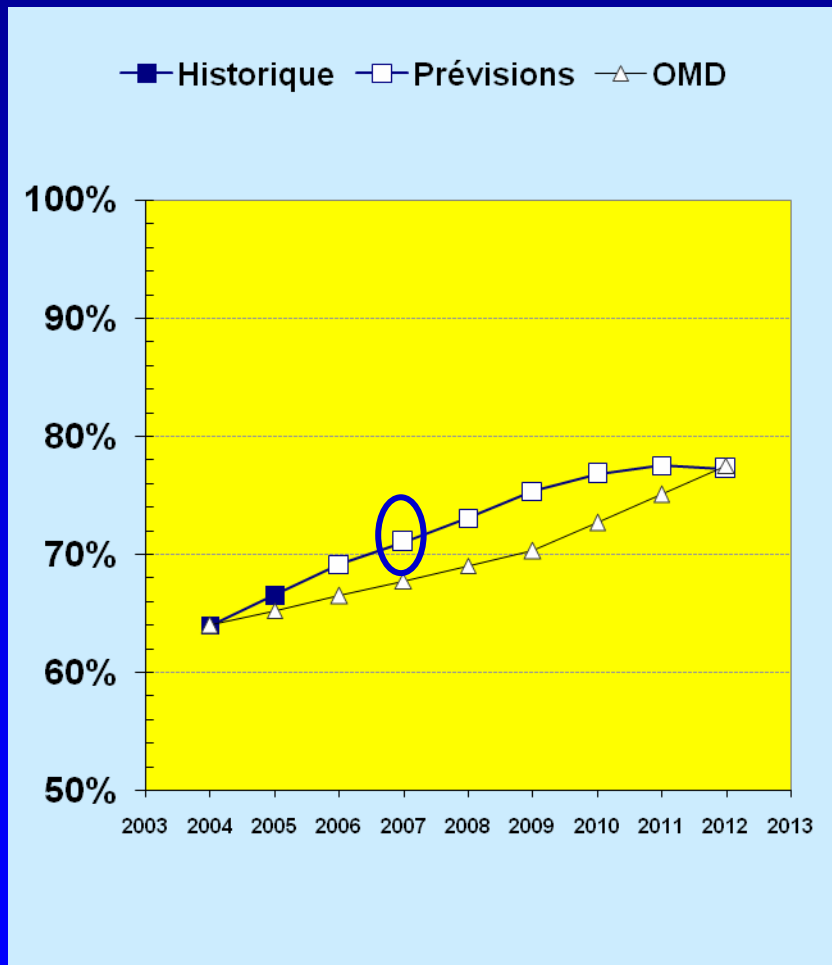


# LE PEPAM, NOUVEAU CADRE UNIFIE D'INTERVENTIONS DU SECTEUR

Revue annuelle juin 2008 : Progression du taux d'accès global en ligne avec OMD pour l'hydraulique rurale

Taux d'accès en fin 2007 de 72,4% soit +8.4 points de plus par rapport à la référence de 2004

965.000 personnes supplémentaires desservies depuis 2004 en milieu rural



# LE PEPAM, NOUVEAU CADRE UNIFIE D'INTERVENTIONS DU SECTEUR

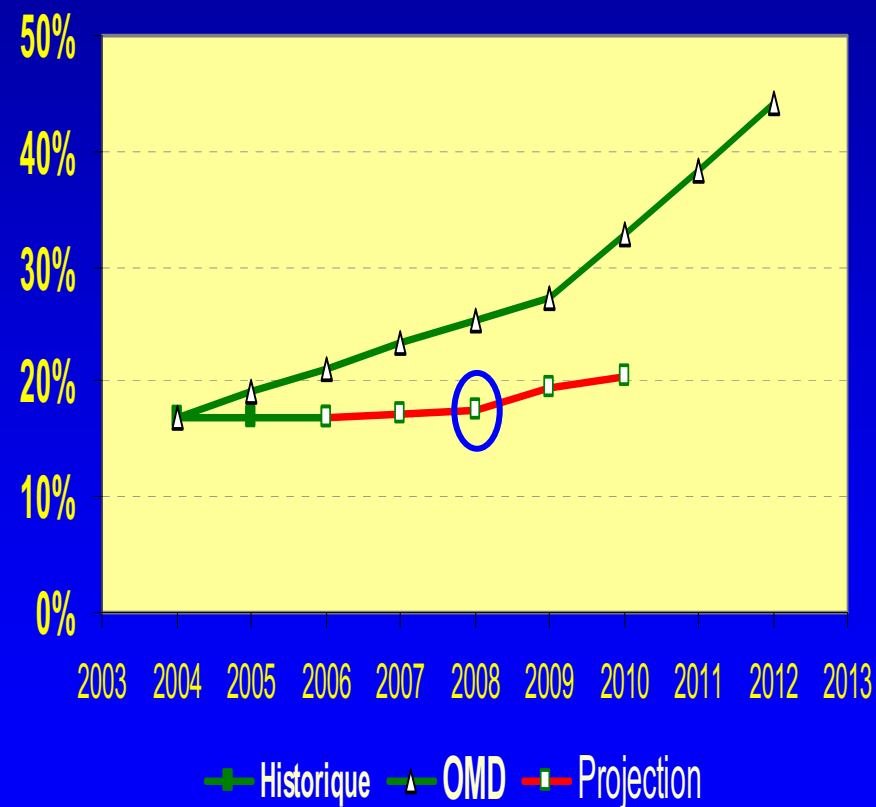
Revue annuelle juin 2008 : Progression du taux d'accès en retard avec OMD pour l'assainissement rural

**Le taux d'accès en fin 2007 a peu évolué par rapport à 2004**

≈ 5.600 latrines réalisées portant à près de 56.000, le nombre de personnes

supplémentaires desservies depuis 2004

**Risque de déficit de près de 172.000 paquets SAI en fin 2011**





---

**MERCI**